

Division des Structures et des Moyens
Division des Établissements d'Enseignement Privés

**CAMPAGNE D'ÉVOLUTION DE L'OFFRE LINGUISTIQUE EN ÉTABLISSEMENT
(COLLÈGES, LYCÉES, LP)**

SECTIONS EUROPÉENNES OU LANGUES ORIENTALES (LYCÉES, LP)

**DEMANDES D'OUVERTURE, DE FERMETURE OU DE TRANSFORMATION
RENTREE SCOLAIRE 2027**

Destinataires : Collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels publics et privés sous contrat de l'académie d'Aix-Marseille

Pour les établissements publics, dossier suivi par :

- Pour les SELO : M. Amory DELON -Tél : 04 42 91 71 63 – ce.dsm@ac-aix-marseille.fr
- Pour l'évolution de l'offre linguistique : M. Stéphanie GASPERINI, Référente académique pour la carte des langues – Tél : 06.08.09.24.21 – stephanie.gasperini@ac-aix-marseille.fr

Pour les établissements privés, dossier suivi par :

- Mme Laurence SECHI -Tél : 04 42 95 29 01 – ce.deep@ac-aix-marseille.fr

OFFRE LINGUISTIQUE EN ETABLISSEMENT

CALENDRIER DES OPERATIONS

1) Evolution des langues enseignées et des bilangues en collège : demande d'ouverture ou de fermeture d'un parcours linguistique

Evolution des langues enseignées en lycée : demande d'ouverture ou de fermeture d'un parcours linguistique

Les chefs d'établissement des collèges et lycées généraux, technologiques et professionnels publics et privés sous contrat, désireux de modifier l'**offre linguistique de leur établissement** à la rentrée scolaire 2027, sont priés de remplir le document *Campagne carte des langues en collège rentrée scolaire 2027* ou *Campagne carte des langues en lycée rentrée scolaire 2027*.

Pour demander l'ouverture ou la fermeture d'un parcours linguistique, **les documents *Campagne carte des langues en collège ou en lycée pour la rentrée 2027* seront à retourner par voie électronique avant le vendredi 6 novembre 2026 à :**

- Pour les établissements publics : Mme Stéphanie GASPERINI, Référente académique des langues – stephanie.gasperini@ac-aix-marseille.fr
- Pour les établissements privés : Mme Laurence SECHI, Division des établissements d'enseignement privés (DEEP)– ce.deep@ac-aix-marseille.fr

2) Demande d'ouverture, de fermeture ou de transformation d'une SELO en lycée

Les chefs d'établissement des lycées généraux, technologiques et professionnels publics et privés sous contrat, désireux d'ouvrir à la rentrée scolaire 2027 **une section européenne ou de langue orientale** dans leur établissement, sont priés de consulter le protocole qui leur apportera toute l'information sur la réglementation en vigueur, et leur permettra de renseigner le dossier de candidature.

Pour demander l'ouverture d'une section européenne ou de langue orientale, le dossier de candidature complet est à renseigner.

Pour ajouter une DNL ou modifier la DNL d'une section européenne ou de langue orientale existante, **seuls les onglets 1 et 4 (page de garde et fiche 3 DNL)** du dossier de candidature sont à renseigner.

Pour demander la fermeture d'une section européenne ou de langue orientale, **la demande de fermeture doit être formulée et argumentée par écrit.**

Un nouveau dossier doit être constitué pour les sections européennes non retenues les années précédentes. **Tout dossier comportant la mention « sous réserve d'obtention de la certification complémentaire » à la date de la commission, ne sera pas instruit.**

En ce qui concerne la procédure d'appariement, une aide peut être apportée par la DRAREIC (04 42 95 29 70).

Les dossiers de candidature SELO correspondants (ouverture, modification, fermeture) sont à retourner par voie électronique **avant le vendredi 6 novembre 2026** à :

- la Division des Structures et des Moyens du rectorat pour les établissements publics, à ce.dsm@ac-aix-marseille.fr
- la Division des Etablissements d'Enseignement Privés (DEEP) pour les établissements privés à ce.deep@ac-aix-marseille.fr

Toutes les demandes en lien avec la carte des langues et les ouvertures de sections européennes ou de langues orientales (SELO) doivent faire l'objet d'une **concertation préalable en réseau afin de maintenir l'équilibre de l'offre des langues et veiller à la continuité des parcours.**

Toutes les demandes seront étudiées par la commission académique de la carte des langues le **27 novembre 2026**. Les demandes seront présentées au Recteur pour décision.

Dans le courant du deuxième trimestre 2027 le Recteur arrêtera **la carte des langues définitive** pour la rentrée scolaire 2027.

Un courrier est transmis à chaque établissement afin de l'informer de la décision finale.

N.B. : L'ouverture d'un parcours linguistique, arrêtée par le recteur, ne génère pas de dotation spécifique. La mise en œuvre dans l'établissement se fait dans le cadre des moyens délégués à l'établissement.

Les sections européennes ou de langues orientales qui sont ouvertes à titre expérimental, ne pourront donner lieu à l'inscription de la mention européenne ou de langue orientale sur le diplôme du baccalauréat.

Pour votre information, les services de la DIASEP (Direction Interacadémique des Statistiques, des Études et de la Prospective) ont créé une cartographie académique des parcours linguistiques renforcés, partagée sur **le site de l'académie** et accessible aux chefs d'établissements, aux enseignants et aux usagers par le lien suivant : <https://appli.ac-aix-marseille.fr/cap/map/Carte%20Langues/>

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

PJ : Protocole SELO
Dossier de candidature SELO
Formulaires cartes des langues (CLG/LYC)
Carte académique des SELO RS 2027